

INFO NORD

l'actualité régionale du transport routier

N° 109 – 15 janvier 2012

Agenda

- 16 janvier – Réunion de travail CPRDF (Comité Professionnel Régional pour le Développement de la Formation)
- 17 janvier : Réunion de travail QUALITRANS
- 17 janvier : Réunion Commission Préfectorale des usagers de la Route – Harmonisation des vitesses en métropole lilloise
- 18 janvier : Réunion du club JTN
- 25 janvier : Conseil d'Administration du Medef Nord – Pas-de-Calais
- 31 janvier : Comité de Pilotage Charte CO2

Indices gazole CNR

- ◆ Gazole à la cuve au 16/01/2012 : **1.1562 €**
- ◆ Gazole à la pompe au 13/01/2012 : **1.1906 €**
(base 100 = décembre 2000)
- ◆ Indice gazole professionnel - moyenne mensuelle décembre 2011 : **171.67 €**
Evolution par rapport à novembre 2011 : - **1.08 %**
- ◆ Prix cuve hors TVA - moyenne mensuelle décembre 2011 : **1.1078 €**
Evolution par rapport à novembre 2011 : - **1.27 %**

- Prix moyen à la pompe hors TVA
- sur l'année 2007 : **0.915 €**
 - sur l'année 2008 : **1.058 €**
 - sur l'année 2009 : **0.839 €**
 - sur l'année 2010 : **0.958 €**
 - sur l'année 2011 : **1.116 €**
 - sur l'année 2012 : **1.116 €**

Evolution depuis le début de l'année : + **11.97 %**

Actualité fédérale

▣ PLAN CLIMAT LMDU

Lille Métropole a, dans la logique du Grenelle de l'Environnement et pour répondre à ses obligations de collectivité territoriale, réalisé en 2009 son Bilan Carbone sur la base duquel a été déclinée une réflexion concertée pour définir des orientations de politique locale économe en CO2. La FNTR Nord a activement participé au groupe de travail « Transport de marchandises » afin de promouvoir les avancées significatives du secteur en matière de développement durable et d'oeuvrer pour conjuguer efficacité environnementale et développement économique. Visé comme un pollueur majeur au démarrage de cette réflexion, le transport routier peut désormais avancer un bilan positif et des perspectives encourageantes et espérer incliner une politique locale différente du tout report modal.

La dernière réunion de travail a permis tout à la fois de réaffirmer ces principes et de poser les bases de futures fiches actions valorisant les mesures environnementales issues notamment des Chartes CO2. Le dispositif devrait être validé par LMCU en juillet 2012.

Actualités professionnelles

▣ LES RADARS PÉDAGOGIQUES APPARAISSENT DANS LA RÉGION

Le premier radar pédagogique, remplaçant le panneau de pré-signalisation d'un radar fixe, a été mis en service dans le Nord, le jeudi 29 décembre 2011 près de Strazeele, sur la route départementale 947.

Ce nouvel équipement est implanté à la sortie de la commune, à 1,2 kilomètre du radar vitesse placé à la hauteur du passage à niveau en direction du Vieux-Berquin mis en service en septembre 2010. Dans cette zone, la vitesse est limitée à 50 km/h afin de sécuriser le franchissement du passage à niveau. C'est le premier appareil d'une série d'une cinquantaine qui sera installée tout au long de l'année 2012 sur la région Nord - Pas-de-Calais.

Cette nouvelle génération de radar a un but d'information et non de sanction. Il est alimenté par l'énergie solaire avec une autonomie de 8 jours sans soleil et est « bridé », c'est à dire indique la vitesse dans une certaine fourchette. Il ne pourra servir d'indicateur de « record de vitesse » ! Ce dispositif ne sera pas forcément en remplacement systématique des panneaux signalant la présence de radars automatiques. Son coût s'élève à 6.000 € financé par les amendes. Remarquons que dans le Nord, 6 nouveaux radars « sanction » seront installés cette année. De nombreuses communes de la région ont déjà pris les devants, souvent à l'entrée de la ville, où des panneaux lumineux indiquent votre vitesse.

Liste des radars fixes

NORD

- **A1** à FACHES-THUMESNIL (PR 206+0), sens Lille - Paris, **110 km/h** (31),
- **A1** à LESQUIN (PR 207+5), sens Paris - Lille, **110 km/h** (32),
- **A16** à COUDEKERQUE-BRANCHE (PR 124+100), sens Dunkerque - Calais, **110 km/h** (1),
- **A16** à GRANDE-SYNTHÉ (PR 116+670), sens Loon-Plage - Dunkerque, **110 km/h** (2),
- **A2** à NEUVILLE-SUR-ESCAUT (PR 47+900), sens Valenciennes - Paris, **130 km/h** (37),
- **A2** à TRITH-ST-LEGER (PR 60+500), sens Bruxelles - Paris, **110 km/h** (40),





SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES ET MODULAIRES
POUR LES MÉTIERS DU TRANSPORT !

eliot
Informatiques embarquées



Éditeurs de progiciels



Géolocalisation



Consommation carburant



Vidage des tachygraphes numériques



Suivi des remorques



Gestion des temps

Traitement des données sociales

Planning transport

Gestion administrative et commerciale

Archivage des données tachygraphiques numériques

Numérisation des disques tachygraphes

Conseil - Intégration - Assistance



EN SAVOIR PLUS SUR : [HTTP://WWW.ELIOT-SA.COM](http://www.eliot-sa.com) - [HTTP://WWW.IT2000.FR/](http://www.it2000.fr/)
CONTACT : VINCENT DELOBEL
V.DELOBEL@IT2000.FR - +33 (0)6 20 71 60 95

Partenariat

Transport express en – 3,5 t
Nord - Picardie
recherche partenariat (cours, tournées...)
Tél. 06 24 48 04 35



- **A2** à TRITH-ST-LEGER (PR 60+500), sens Paris - Bruxelles, **110 km/h** (41),
- **A22** à BONDUES (PR 17+900), sens Lille - Frontière Belge, **110 km/h** (28),
- **A23** à HASNON (PR 30+550), sens Valenciennes - Lille, **130 km/h** (38),
- **A23** à PETITE-FORET (PR 38+200), sens Lille - Valenciennes, **110 km/h** (39),
- **A25** à BAILLEUL (PR 28+300), sens Dunkerque - Lille, **130 km/h** (24),
- **A25** à BAILLEUL (PR 28+450), sens Lille - Dunkerque, **110 km/h** (25),
- **A25** à LOOS (PR 5+100), sens Dunkerque - Lille, **90 km/h** (26),
- **A27** à SAINGHIN-EN-MELANTOIS (PR 5+500), sens - Sainghin en mélantois vers Lille, **130 km/h** (30),



TOMTOM® WORK

Diminuez vos coûts !



- Localisation, Suivi et Communication
- Navigation pour poids lourds facile et claire
- Remontées en temps réel des données chrono tachygraphes
- Rapports d'activités et alarmes sur événements

A partir de **1 €**

HT/jour/véhicule

Bump : Partenaire FNTR Nord pour TomTom Work.

Notre équipe est à votre disposition par téléphone au
03 20 34 91 82 et par mail (info@bump.eu).

Avenue Calmette – ZA Ravennes les Francs – 59910 BONDUES – Tél. 03 20 34 91 82 – Fax 03 20 34 91 85

info@bump.eu • www.bump.eu



Le saviez-vous

▣ 5ème conférence régionale pour l'emploi et le développement économique

Ce rendez-vous essentiel, véritable assemblée générale annuelle des acteurs économiques et sociaux de la région Nord – Pas-de-Calais se déroulera le **vendredi 3 février 2012** à partir de 08 h 45 à Lille Grand Palais.

Pour votre inscription :

www.srde.nordpasdecalais.fr

- **D621** à LAMBRES-LEZ-DOUAI rocade de Douai (PR 4+300), sens Cambrai - Lens, **90 km/h** (35),
- **D643** à BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS (PR 24+450), sens Cambrai - Le Cateau Cambresis, **50 km/h** (42),
- **D643** à LE CATEAU-CAMBRESIS (PR 13+500), sens Cambrai - Le Cateau Cambresis, **90 km/h** (43),
- **D649** à LA LONGUEVILLE (PR 90+100), sens Valenciennes - Maubeuge, **110 km/h** (44),
- **D656** à WASQUEHAL (PR 8+300), sens Lille - Roubaix, **110 km/h** (29),
- **D947** à STRAZEELE (PR 14+311), sens Vieux Berquin - Strazeele, **50 km/h** (23),
- **N2** à ETROEUNGT (PR 3+100), sens Avesnes - La Capelle, **90 km/h** (47),
- **N2** à MAUBEUGE (PR 32+945), sens Maubeuge - Belgique, **50 km/h** (46),
- **N356** à LILLE (PR 1+0), sens Lille - Mons en Baroeuil, **70 km/h** (27),
- **N41** à HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN (PR 14+50), sens Lille - La Bassée, **110 km/h** (22),
- **N41** à WICRES (PR 7+250), sens La Bassée - Lille, **90 km/h** (21),
- **N455** à LOURCHES (PR 29+0), sens Escaudain - Douchy-les-Mines, **110 km/h** (36),
- **N49** à FEIGNIES (PR 95+740), sens Maubeuge - Valenciennes, **70 km/h** (45),

PAS-DE-CALAIS

- **A16** à CALAIS (PR 85+325), sens Calais - Boulogne, **110 km/h** (3),
- **A16** à ST-INGLEVERT (PR 69+960), sens Boulogne - Calais, **130 km/h** (4),
- **A21** à COURCELLES-LES-LENS (PR 24+700), sens Lens - Douai, **130 km/h** (33),
- **A21** à LENS (PR 10+450), sens Douai - Liévin, **110 km/h** (18),
- **D301** à AIX-NOULETTE (PR 0+850), sens Lens - Bruai, **90 km/h** (17),
- **D301** à MAISNIL-LES-RUITZ (PR 8+600), sens Aix Noullette - Divion, **90 km/h** (16),
- **D901** à ATTIN (PR 18+766), sens Boulogne - Montreuil, **90 km/h** (9),
- **D916** à NUNCQ-HAUTCOTE (PR 7+500), sens Frevent - Saint-Pol, **90 km/h** (12),
- **D917** à ANNAY (PR 51+950), sens Carvin - Lens, **50 km/h** (19),
- **D917** à SAINT-NICOLAS (PR 31+55), sens Lens - Arras, **70 km/h** (13),
- **D939** à CAMPAGNE-LES-HESDIN (PR 110+700), sens Montreuil - Campagne-les-Hesdin, **90 km/h** (10),
- **D939** à HUMIERES (PR 135+900), sens Hesdin - Saint Pol, **70 km/h** (11),
- **D940** à CAMIERS (PR 27+700), sens Etaples - Boulogne, **90 km/h** (8),
- **D943** à BAYENGHEM-LES-EPERLEQUES (PR 78+248), sens Saint Omer - Calais, **70 km/h** (5),
- **D950** à GAVRELLE (PR 10+400), sens Douai - Arras, **110 km/h** (34),
- **N41** à BRIAS (PR 22+700), sens St-Pol/Ternoise - Béthune, **90 km/h** (14),
- **N42** à LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (PR 50+425), sens Saint-Omer - Boulogne, **110 km/h** (7),
- **N42** à NABRINGHEN (PR 37+660), sens Boulogne - St Omer, **90 km/h** (6),
- **N43** à ANNEZIN (PR 31+0), sens Lillers - Béthune, **90 km/h** (15),
- **N47** à VENDIN-LE-VIEIL (PR 2+550), sens Lens - le Nord, **110 km/h** (20).

▣ LE PAQUET ROUTIER, QUELLES DÉMARCHES POUR LES ENTREPRISES ?

Le règlement européen relatif au Paquet routier est entré en vigueur le 04 décembre dernier. Le décret et les 9 arrêtés adaptant les mesures dudit règlement au niveau national ont été publiés le 30 décembre 2011.

1. Que faut-il faire pour les entreprises déjà inscrites au registre des transporteurs ?

Les entreprises déjà inscrites n'ont pas à apporter à nouveau la preuve qu'elles satisfont aux conditions d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle. Elles se verront délivrer une autorisation d'exercer la profession.

Toutefois, elles auront jusqu'au 4 juin 2012 pour démontrer qu'elles satisfont à la **condition d'établissement** qui est une nouvelle exigence d'accès à la profession instituée par ce même règlement.



Retrouvez-nous sur le Web !

www.fntr.fr

A close-up photograph of an elephant's head, showing its wrinkled skin and eye. The elephant is eating bamboo stalks and leaves. The background is dark and out of focus.

Transport de marchandises



Transport de marchandises, transport frigorifique, livraison de produits frais... Chaque jour, les professionnels du transport parcourent des centaines de kilomètres. Parce qu'ils transportent la vie et tout ce qui lui est indispensable, CARCEPT-Prévoyance & IPRIAC leur assurent la meilleure des protections sociales.

Ils transportent la vie, nous protégeons la leur.

CARCEPT-Prévoyance & IPRIAC

les institutions de prévoyance des Transports et de la Logistique

Vos interlocuteurs :

Philippe ZAMBONI : 12, place Saint-Hubert - 59000 Lille - Tél. : 03 59 56 19 14 - Fax : 03 59 56 19 15 - philippe.zamboni@groupe-do.fr



Le saviez-vous

▣ Interdictions de circuler complémentaires pour 2012

La circulation des véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7T500 de PTAC, affectés aux transports routiers de marchandises dangereuses et non dangereuses, sera interdite :

HIVER – Pour le réseau Rhône-Alpes, de 7 h 00 à 18 h 00 :

- samedi 11 février 2012
- samedi 18 février 2012
- samedi 25 février 2012
- samedi 03 mars 2012
- samedi 10 mars 2012

ETE – Pour l'ensemble du réseau routier, de 7 h 00 à 19 h 00 :

- samedi 21 juillet 2012
- samedi 28 juillet 2012
- samedi 04 août 2012
- samedi 11 août 2012
- samedi 18 août 2012

Un document complet est à votre disposition sur le site de Bison Futé : http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr/fr/rubrique.php?id_rubrique=330

▣ Risques professionnels

Un service en ligne est proposé aux entreprises pour gérer leurs risques professionnels : le compte AT/MP. Il permet à toutes les entreprises cotisantes au régime général :

- de consulter leurs taux de cotisation notifiés avec tout le détail de leur calcul,
- de faire le point en temps réel sur les sinistres récemment reconnus impactant leurs futurs taux,
- de disposer des barèmes des coûts moyens de leur secteur d'activité.

Toutes les données du compte AT/MP seront téléchargeables (formats, excel/pdf) pour faciliter leur exploitation et leur archivage. Ce service est gratuit.

Plus d'infos sur www.net-entreprises.fr

2 - Quelles sont les démarches à effectuer pour obtenir l'autorisation d'exercer ?

Pour les entreprises déjà inscrites, aucune démarche ne sera à effectuer. Les services en charge du transport routier dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) enverront à chacune des entreprises inscrites au registre l'autorisation d'exercer.

Pour les entreprises en cours de création et qui ne sont pas encore immatriculées au registre national des entreprises de transport routier, l'autorisation d'exercer la profession devra être demandée au moyen du formulaire CERFA n° 14557 «Demande d'autorisation d'exercer la profession». Ce formulaire devra impérativement être accompagné des pièces justificatives exigées par ce formulaire, puis être transmis à la DREAL.

Après instruction du dossier, et si celui-ci est recevable, la DREAL délivrera une attestation permettant à l'entreprise de réaliser, le cas échéant et selon le cas son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers. Ensuite, le cas échéant sur présentation à la DREAL d'un document certifiant son immatriculation au RCS ou au registre des métiers, l'entreprise se verra délivrer l'autorisation d'exercer.

3. Qui est le gestionnaire de transport ?

Le gestionnaire a pour mission la direction effective et permanente des activités de transport, possède un lien direct avec l'entreprise et réside dans la Communauté européenne.

Le gestionnaire de transport peut être, selon les cas, le chef d'entreprise dans les structures individuelles, un salarié doté, via son contrat de travail, des moyens nécessaires pour assumer ses responsabilités ou encore un mandataire social ayant le pouvoir d'assumer cette tâche statutairement ou par délégation de pouvoir.

Dans les entreprises inscrites au registre électronique national des entreprises de transport par route à la date de publication du décret du 28 décembre 2011 susvisé, est considérée comme **gestionnaire de transport** la personne, titulaire de l'attestation ou du justificatif de capacité professionnelle et exerçant à cette date des fonctions de direction permanente et effective de l'activité de transport, de déménagement ou de location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, de l'entreprise.

Attention : le décret prévoit qu'une personne titulaire d'une attestation de capacité professionnelle, tant en transport de personnes qu'en transport de marchandises, mais qui n'a pas participé à la direction d'une entreprise de transport dans les cinq dernières années pourra être assujettie à suivre une formation agréée pour actualiser ses connaissances avant de pouvoir être désignée gestionnaire de transport.

Dans le cadre d'un groupe d'entreprises, le décret d'application prévoit qu'une personne physique (dirigeant ou salarié) peut être gestionnaire d'une ou plusieurs entités du groupe. En effet, l'idéal est qu'il existe un gestionnaire dans chacune des filiales, et le cas échéant dans la maison mère si celle-ci réalise du transport routier. Toutefois, cette organisation peut se révéler difficile à mettre en place ou coûteuse pour l'entreprise, c'est pourquoi la notion de groupe d'entreprises a été maintenue dans le nouveau décret.

En revanche, l'entreprise qui ne dispose pas en son sein d'un gestionnaire de transport peut désigner une personne physique qu'elle habilite par contrat à exercer pour son compte les tâches de gestionnaire de transport. Cependant, ce gestionnaire de transport ne peut gérer plus de 2 entreprises au maximum concernant une flotte totale maximale de 20 véhicules.

En outre, une personne gestionnaire de transport de l'entreprise qui l'emploie ne peut en même temps devenir gestionnaire de transport d'une autre entreprise tierce avec laquelle elle aurait conclu un contrat pour exercer ces fonctions. En effet, pour des raisons visant à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts une personne ne pourra pas être gestionnaire de deux entreprises distinctes dans cette hypothèse. De même, le gestionnaire de groupe ne peut cumuler cette qualité avec celle de tiers habilité aux fonctions de gestionnaire, ce qui reviendrait à contourner le seuil imposé.

4 - Des nouvelles licences communautaires et copies conformes seront-elles fournies aux entreprises de transport ?

Dès lors que de nouveaux imprimés faisant apparaître les références actualisées des règlements européens seront disponibles, ils seront fournis :

- systématiquement aux entreprises nouvellement créées,
- progressivement aux entreprises déjà immatriculées, au moment du renouvellement de leurs licences et copies conformes.

Les anciens modèles en cours de validité restent valables. Il n'est pas nécessaire de procéder à leur remplacement avant leur date d'expiration. >

Contacts AFT en région :

Arras :

Z.I. Est – Rue Geiger
62000 ARRAS
Tél. 03 21 60 63 50
sylvietravers@aft-iftim.com

Calais

14 boulevard des Alliés
62100 CALAIS
Tél. 03 21 96 02 04
ericlemaire@aft-iftim.com

Dunkerque :

Rue François-Noël Babeuf
59760 GRANDE-SYNTHÉ
Tél. 03 28 21 24 17
ericlemaire@aft-iftim.com

Lille :

Rue Harald Stambach
52290 WASQUEHAL
Tél. 03 20 81 91 91
wasquehal@aft-iftim.com

Seclin :

Rue Marcel Dassault – ZI A
59113 SECLIN
Tél. 03 20 62 02 02
alainposmyk@aft-iftim.com

Valenciennes :

ZA de la Maladrie – 1, rue Coli
59121 PROUVY
Tél. 03 27 33 31 11
karinesoissons@aft-iftim.com

Stages

Vous trouverez ci-dessous extrait du calendrier des stages organisés prochainement par l'AFT-IFTIM

CENTRE DE WASQUEHAL

CONDUITE

- FCO transport de march. – 5 jours :
Du 23 au 27 janvier 2012
Du 06 au 10 février 2012
- FIMO compte propre – 20 jours :
Du 06 février au 02 mars 2012
- Permis de conduire EC – 15 jours :
Du 06 au 24 février 2012
- Théorie permis de conduire groupe lourd – 3 jours :
Du 06 au 08 février 2012
- Formation initiale diplômante ou qualifiante (conducteur tous véh.) - 280 heures :
Du 07 février au 02 avril 2012

MATIERES DANGEREUSES

- Formation initiale de base - 3 jours :
Du 06 au 08 février 2012
- Recyclage formation de base – 2 jours :
Du 09 au 10 février 2012
- Recyclage Citernes – 2 jours :
Du 16 au 17 février 2012
- Recyclage produits pétroliers – 1 jour :
Le 16 février 2012

CHARIOT ELEVATEUR

- Conduite Sécurité cariste + CACES – Cat. 1, 3 et 5 – 5 jours :
Du 07 au 13 février 2012
- Cariste Plus + CACES – Cat. 1, 3 et 5 – 3 jours :
Du 14 au 16 février 2012
- Renouvellement CACES Cat.1, 3 et 5 – 2 jours :
Du 15 au 16 février 2012

SECURITE DU TRAVAIL

- Formation initiale des sauveteurs secouristes du travail – 2 jours :
Du 12 au 13 mars 2012

CENTRE DE PROUVY

CONDUITE

- FCO transport de marchandises – 5 jours :
Du 06 au 10 février 2012
- FIMO – 20 jours :
Du 12 mars au 06 avril 2012
- Permis de conduire C (IESM + pratique) – 15 jours :
Du 27 février au 16 mars 2012
- Théorie permis de conduire, groupe lourd – 3 jours :
Du 30 janvier au 1^{er} février 2012
- Formation initiale diplômante ou qualifiante (conducteur sur porteur) - 385 heures :
Du 26 mars au 15 juin 2012
- Permis de conduire EC - 15 jours :
Du 13 février au 02 mars 2012

MATIERES DANGEREUSES

- Formation initiale de base - 3 jours :
Du 06 au 08 février 2012
- Recyclage formation de base – 2 jours :
Du 13 au 14 février 2012

CENTRE DE DUNKERQUE

CONDUITE

- FCO – Transport de march. – 5 jours :
Du 20 au 24 février 2012
- FIMO compte propre – 20 jours :
Du 06 février au 02 mars 2012
- Permis de conduire C (IESM + pratique) – 15 jours :
Du 12 au 30 mars 2012

MATIERES DANGEREUSES

- Formation initiale de base - 3 jours :
Du 06 au 08 février 2012
- Recyclage formation de base – 2 jours :
Du 09 au 10 février 2012



GRAS SAVOYE RICOUR

Assureur Conseil de la FNTR nord

**Le seul courtier spécialisé à 100% dans
l'assurance du TRANSPORT TERRESTRE,
des marchandises et de la logistique.**



VOS BESOINS

- **Flottes automobiles**
- **Marchandises transportées**
- **Responsabilité civile contractuelle**
- **Dommages aux biens**
- **Dommages aux véhicules**
- **Atteintes à l'environnement**
- **Risques financiers**
- **Accidents du travail**
- **Risques spéciaux**



NOS REPONSES

Le conseil avant souscription
**La négociation auprès des
compagnies**
Le placement
La gestion et le suivi personnalisé
**La spécialisation transport des
équipes**
Extranet (gestion et suivi)
Complémentaire santé collective
Complément prévoyance
Assurance personnelle des dirigeants

Appelez le 03.20.42.43.61

Mail : info@ricour-assurances.fr

INFO NORD

156, rue Léon Jouhaux
BP 135
59447 WASQUEHAL CEDEX
Tél. 03 20 66 89 89
Fax : 03 20 98 47 36
Mel :
nordtransports
@nordtransports.com

Vous souhaitez en savoir un peu plus sur un article, avoir une information plus précise, faire paraître une information concernant votre entreprise ou une annonce ?

N'hésitez pas à nous contacter :
Rose-Marie FRANCOIS ou
Marie-Dominique BEALLE.

Bodacc

JUGEMENT MODIFIANT LA DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS

Bodacc du 28 décembre 2011

TRANSPORTS E. ACCART - ZI la Croisette – 9 Rue Frédéric Sauvage – 62300 LENS

JUGEMENT DE CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Bodacc du 28 décembre 2011

- **ENTREPRISE LEFEBVRE TE ETA** - 22 Route Nationale – 62270 NUNCQ HAUTECOTE

- **D.H.P.** - 64 Rue du Général de Gaulle – 62880 PONT A VENDIN

- **EXPRESS MSJ** - 3 Rue de la Gare d'Harnes – 62710 COURRIERES

JUGEMENT D'OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Bodacc du 23 décembre 2011

- **EDM EXPRESS** - 51 Rue Marcel Hénaux – 59000 LILLE

- **COTRALD TRANSPORTS** - 58 Rue Catoire – 59185 PROVIN

JUGEMENT ARRETANT UN PLAN DE CESSION

Bodacc du 28 décembre 2011

D.H.P. - 64 Rue du Général de Gaulle – 62880 PONT A VENDIN

JUGEMENT DE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Bodacc du 20 décembre 2011

- **EURL TRANSPORTS RACINET JEAN** - 219 Rue Saint-Jean- 59500 DOUAI

- **DORONORD** - 35 Chemin des Croix - 59530 LE QUESNOY

Bodacc du 21 décembre 2011

Sté d'exploitation des TRANSPORTS COURS - 1010 Avenue du Général de Gaulle – 59840 PREMESQUES

Bodacc du 25 décembre 2011

HACHE CONSTRUCTION - 263 Rue des Cinq Voies – 59200 TOURCOING

Bodacc du 27 décembre 2011

TRANS EXPRESS INTERNATIONAL - 37 Rue Jean Jaurès – 59990 SAULTAIN

Bodacc du 28 décembre 2011

- **DUSSOSSOY SARL** - 50 Route Nationale Bourecq – 62190 LILLERS

- **NEW TRANSUNION** - Zone Artoipole – Avenue du Portugal Monchy-le-Preux – 62118 BIACHE-ST-VAAST

- **SB TRANS** - 16 Rue Saint-Amé – 62880 ANNAY

- **SOCIETE DE TRANSPORTS ARTESIENS – SOTRASA** - 2 Chemin des Vaches – 62143 ANGRES

RADIATIONS

Bodacc du 2 décembre 2011

TOP'EXPRESS SARL - 304 Avenue du Maréchal Leclerc – 59450 SIN-LE-NOBLE

Bodacc du 09 décembre 2011

VAL TRANSPORT - 4 place du Wetz d'Amain – 62000 ARRAS

Bodacc du 21 décembre 2011

- **Sté d'exploitation des TRANSPORTS COURS** - 1010 Avenue du Général de Gaulle – 59840 PREMESQUES

- **RAPID'LIV 62** - Ecault – 9 Rue des Goélands – 62360 PONT-DE-BRIQUES-SAINT-ETIENNE

Bodacc du 30 décembre 2011

Eurl TRANSPORTS DEMAREST - 12 Rue Pierre Vaillant – 59234 MONCHECOURT